

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2010

MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ (Deuxième lecture) - (n° 2933)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 76

présenté par

M. Dionis du Séjour, M. Abelin, M. Prével, M. Raymond Durand et M. Jardé

ARTICLE PREMIER

À la fin de la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« d'une durée d'un an »

les mots :

« annuels ou pluriannuels. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de permettre la passation de contrats pluriannuels entre EDF et les fournisseurs alternatifs. Ceci permettrait de donner davantage de visibilité aux fournisseurs et de proposer des offres pluriannuelles à leurs clients.

En effet, les consommateurs expriment régulièrement le souhait de pouvoir signer des contrats pluriannuels avec leurs fournisseurs, ce qui suppose que ces derniers puissent eux mêmes anticiper les volumes de base régulée auxquels ils ont accès, sur une période de plusieurs années.